

**MINISTRE DES MINES DE L'ENERGIE
ET DE L'EAU**

**République du Mali
Un Peuple-Un But-Une Foi**

.....
SECRETARIAT GENERAL

.....
COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI

ITIE-MLI

Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
Mali

**COMPTE RENDU DE LA TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU
COMITE DE PILOTAGE DE L'ITIE-MALI DU 09 DECEMBRE 2021**

Bamako, le 09 Décembre 2021

L'An Deux Mille Vingt Un et le Neuf Décembre à partir de 10 heures, s'est tenue la troisième session extraordinaire du Comité de Pilotage présidée par **M. Issa COULIBALY**, conseiller technique, représentant le Président dudit Comité dans la salle de réunion de la Direction Nationale de la Géologie et des Mines.

L'ordre du jour de cette session s'articule autour des points suivants :

- 1- Examen et validation du projet de cadrage ITIE 2019 ;
- 2- Divers.

La vérification de la liste de présence a permis de constater l'atteinte du quorum et la validation de l'ordre du jour. Tous les membres du Comité de Pilotage étaient présents ou représentés à l'exception de :

- Madame CAMARA Mariam KASSOGUE, Primature ;
- Lamine Alexis DEMBELE, Chef de cabinet MMEE ;
- Ibrahima SIDIBE, Direction Générale des Impôts ;
- Hamady Mahamane TOUNKARA, Direction Générale des Douanes ;
- Abdoulaye KAMISSOKO, UNTM.

A l'ouverture de la session, le président de la séance a proposé la réorganisation de l'ordre du jour comme suit :

- 1- Examen et validation du projet de cadrage ITIE 2019 ;
- 2- Examen et validation de la demande de prorogation du délai de publication du rapport ITIE 2019 ;
- 3- Etat d'avancement des travaux de la commission ad hoc chargée de la préparation de la validation du Mali ;
- 4- Divers.

Cet ordre du jour a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité de Pilotage.

1- Examen et validation du projet de cadrage ITIE 2019 :

Le projet de rapport de cadrage a été présenté par M. Seydou ZERBO du cabinet Pyramis membre du groupement de cabinets retenu comme administrateur indépendant pour la production du rapport ITIE 2019. A l'issue de sa présentation, le Comité de pilotage a examiné et les validé les points suivants :

Flux de paiement :

- Retenir les flux de paiement en appliquant le principe de continuité en lien avec le rapport ITIE 2018 ;
- Retenir l'ensemble des flux déclarés par les organismes collecteurs sans tenir compte d'un seuil de matérialité ;

- Retenir les transferts infranationaux et les paiements environnementaux et sociaux sans application du seuil de matérialité (seuil zéro) ;
- Retenir un seuil de FCFA 25 millions pour les paiements effectués pour le compte des fournisseurs locaux et étrangers.

Entreprises extractives :

➤ Pour la conciliation :

- Retenir les entreprises extractives retenues dans le rapport ITIE 2018 en application du **principe de continuité** ;
- Retenir un seuil de matérialité assez représentatif pour la sélection des entités ayant l'obligation de soumettre une déclaration. Le seuil retenu par le Comité de Pilotage est de **Cent millions de CFA (100 000 000 F CFA)**.

➤ Pour la déclaration unilatérale :

- Retenir l'ensemble des revenus provenant des sous-traitants, des comptoirs d'achat et des sociétés répertoriées dans le cadastre minier et le répertoire pétrolier dont les paiements sont en dessous du seuil retenu ;
- Retenir la déclaration des bénéficiaires effectifs de toutes les sociétés retenues dans le périmètre de la conciliation. Celles en dessous du seuil de matérialité également feront l'objet de divulgation ;
- Retenir la déclaration de l'ensemble des paiements sociaux et environnementaux ;
- Retenir les paiements aux fournisseurs ayant atteint le seuil de **Vingt Cinq millions FCFA (25 000 000 F CFA)**.

Organismes collecteurs de l'État :

- Retenir les entités gouvernementales retenues dans le périmètre du rapport ITIE 2018 en application du principe de la continuité ;
- Retenir toutes les entités gouvernementales impliquées dans la collecte des revenus extractifs au titre de l'année 2019.

Validation du périmètre de conciliation :

Sous réserve des données de la Direction Générale des Douanes, le Comité de Pilotage a retenu le seuil de réconciliation à toutes les entités extractives suivantes dont les paiements cumulés atteignent FCFA 100 millions au titre de l'année 2019.

1	CIMENTS ET MATERIAUX DU MALI SA
2	DIAMOND CIMENT MALI SA
3	SOCIETE DES MINES DE SYAMA
4	SOCIETE DES EAUX MINERALES MALI
5	SOCIETE D'EXPLOITATION DES MINES OR DE SADIOLA SA
6	SOCIETE DES MINES DE LOULO
7	SOCIETE DES MINES DE MORILA
8	SEGALA MINING CORPORATION
9	WASSOUL'OR SA
10	SOCARCO SARL
11	SOCIETE DES MINES D'OR DE KALANA
12	NEVSUN LTD
13	MALI MINERAL RESSOURCES SA
14	IAMGOLD EXPLORATION MALI SARL
15	SOCIETE DES MINES DE GOUNKOTO
16	NAMPALA SA
17	SOCIETE DES MINES DE FINKOLO
18	SOCIETE DES MINES DE KOMANA
19	FEKOLA-SA
20	YATELA SA
21	Razel Mali Sarl

22	Sté Barrick Mali Sarl
23	PETROMA
24	KOFI SA
25	COVEC - SA.
26	Sté TIMBUKTU Ressources SARL

Autres données à divulguer :

En plus des flux de paiements retenus ci-haut, le Comité de Pilotage a décidé d'inclure dans le formulaire de déclaration les données contextuelles suivantes :

Entités déclarantes	
Entreprises	Régies Financières
<ul style="list-style-type: none"> - Détails des paiements - Production - Exportations et ventes locales - Structure du Capital - Propriété réelle - Statistiques des emplois - Paiements sociaux - Transactions de troc/projets intégrés - Prêts et Subventions - Transactions avec les fournisseurs locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Détails des paiements - Production - Exportations et ventes locales - Participation Publique - Transferts infranationaux - Transactions de troc/projets intégrés - Prêts et Subventions - Procédures d'attribution et de transfert des titres

2- Examen et validation de la demande de prorogation du délai de publication du rapport ITIE 2019 :

Le Comité de Pilotage a validé à l'unanimité la demande de prorogation du délai de publication du rapport ITIE 2019 de trois (03) mois à compter 31 Décembre 2021. Cette prorogation permettra au Comité de Pilotage de finaliser la publication du rapport ITIE 2019 dont la production est en phase avancée.

3- Etat d'avancement des travaux de la commission ad hoc chargée de la préparation de la validation du Mali :

Depuis sa mise en place effective en Octobre 2021, la commission ad hoc chargée de la préparation de la validation du Mali a mis en œuvre les activités suivantes :

- Elaboration des projets de plan de travail annuel 2022 et de rapport annuel d'avancement 2020 ;
- Organisation de la campagne de dissémination des rapports ITIE 2017 et 2018.

Des défis relatifs à la prise en charge du fonctionnement de cette commission restent à relever.

Recommandations :

A l'issue de cette session, les membres du Comité de Pilotage ont formulé les recommandations suivantes :

- Confier toute action prioritaire à la validation à la commission ad hoc chargée de la préparation de la validation ;
- Organiser une rencontre avec le Ministre chargé des mines pour attirer son attention sur les limitations du rapport de cadrage et le respect des délais pour la transmission des formulaires de déclaration par les entités déclarantes ;
- Mettre en œuvre l'activité prévue par la feuille de route relative à la rencontre au ministère de l'économie et des finances entre les régies de l'Etat, la section des comptes et la commission ad hoc en vue de décanter la situation sur la certification des déclarations des régies ;
- Inclure l'observatoire national de l'emploi et de la formation pour la déclaration des emplois à l'échelle nationale. Cette information permet d'obtenir le ratio sur la contribution du secteur extractif aux emplois ;
- Annexer la liste des comptoirs d'achat, des sous-traitants et les sociétés en dessous de seuil de matérialité à retenir pour la déclaration unilatérale par les administrations ;
- Mener une analyse approfondie en vue d'identifier les raisons de l'absence des petites mines détenant des permis d'exploitation du périmètre du rapport ;
- Accorder une attention particulière aux deux mesures correctives (l'octroi des licences et le suivi des recommandations) et les nouvelles exigences de la norme entrées en vigueur (divulgence des contrats, la propriété effective, la déclaration financière par projet, les données environnementales...).

La réunion a pris fin à 14h00 mn.

Le rapporteur



Samou SIDIBE
Secrétaire Permanent ITIE-Mali

Le Président de séance



Issa COULIBALY
Conseiller Technique, Ministère des
Mines, de l'Energie et de l'Eau